

DES PLIS BIEN PEU RECOMMANDABLES

La dernière astuce pour appâter le consommateur, qui devient de plus en plus méfiant face aux promesses de gains publicitaires, émane d'un mystérieux **INTERNATIONAL PRIZE REPORTING AFFILIATES**.

Le courrier, expédié de Chine, évoque l'attribution d'une cagnotte de 1 615 807 € au gagnant. Bien évidemment, le paiement de frais de traitement pour un montant de 30 € est indispensable pour confirmer l'opportunité de gain. Le coupon-réponse et le chèque sont à retourner à **MERLIN DANIEL 361 (Canada)**.

La principale innovation du message consiste à adresser les plis publicitaires en courrier recommandé. L'objectif de ce procédé coûteux est clair : crédibiliser la promesse de gain et accroître ainsi de façon significative le taux de réponse.

Le consommateur ne doit pas se laisser abuser par de tels procédés finalement bien peu recommandables.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**